



# LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Madame, Monsieur,

En application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 décembre 2005, la Municipalité rappelle que la **destruction** par ablation et incinération **des nids** de la chenille dite processionnaire du pin est obligatoire et doit s'effectuer par les propriétaires, gérants ou fermiers, **au plus tard jusqu'au 28 février** de chaque année.

Au dos de la présente, vous trouverez diverses informations concernant les chenilles processionnaires du pin et les possibilités de lutter contre, ainsi que sur le site internet du Canton de Vaud sous [www.vd.ch/chenilles-proceSSIONNAIRES](http://www.vd.ch/chenilles-proceSSIONNAIRES).

Les poils des chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.).

Les ouvriers chargés de l'élimination de nids doivent donc se protéger en mettant des gants, un foulard autour du cou et sur la bouche et en portant des lunettes de protection.

Il faut également relever que les chenilles sont un danger pour les animaux domestiques et en particulier pour les chiens et les chats. Elles peuvent provoquer sur ces derniers de graves lésions non seulement au niveau des yeux, mais également de la langue.

Les contrevenants sont informés que le Code rural prévoit une amende dans les compétences des Municipalités.

Tout en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Chésèrex, janvier  
32.01

La Municipalité

(voir fiche ci-dessous)





## Attention aux poils urticants

Les chenilles de printemps sont recouvertes de fins poils urticants capables de provoquer chez l'homme une irritation de la peau semblable à des piqûres d'orties. Les poils qu'elles perdent se trouvent aussi dans les nids abandonnés. Voilà pourquoi chenilles et nids ne doivent pas être touchés. Il est également déconseillé de s'installer (pour un pique-nique ou un bain de soleil) à proximité des pins fortement attaqués car les poils disséminés dans ces endroits risquent d'importuner les promeneurs.

## Méthodes de lutte

Le processionnaire du pin appartient à l'écosystème d'une pinède. Il n'est donc pas nécessaire de lutter contre sa présence. Dans les régions méditerranéennes, cet insecte forestier s'est largement propagé sans que les hommes ni les forêts en subissent de graves conséquences. En tout état de cause les pullulations massives s'effondrent après une année ou deux, même si les hivers sont doux. Sous l'action de cet insecte, seuls les très jeunes pins, ou les couronnes d'arbres abritant plus de 25 nids, sont menacés de défoliation. Pourtant la plupart de ces arbres retrouveront leur verdure en formant des pousses de remplacement. Dans les parcs publics et les jardins, il est possible de découper les nids au cours de l'hiver et de les brûler. Il serait prudent d'exécuter ce travail en se protégeant les mains avec des gants, même si le risque d'entrer en contact avec un poil urticant n'est pas grand à cette période.

# Le processionnaire du pin entre en action dans nos forêts

Depuis les années quatre-vingts, ce genre de papillon appelé le processionnaire du pin redouble d'activité dans les vallées du Tessin et du Valais ainsi que dans la région lémanique. Ses chenilles se nourrissent d'aiguilles de pins. Les nids gris argenté qu'elles tissent dans les couronnes des arbres se remarquent particulièrement bien.

Après un hiver doux, le processionnaire du pin est capable de pulluler en masse dans les pinèdes des zones tempérées. Les papillons s'envolent en juillet pour aller déposer leurs oeufs sur les aiguilles des pins. Dès l'éclosion, les jeunes chenilles se nourrissent des aiguilles qui les entourent. Durant la nuit, ou lorsque la température se rafraîchit, elles se réfugient dans des nids, gros comme le poing, qu'elles ont tissés elles-mêmes. Dès le printemps, elles sortent de leur demeure d'hiver et recommencent à s'alimenter. Entre mars et mai, elles quittent leur nid en procession et descendent s'enfouir dans la litière du sol où elles trouveront l'endroit propice à leur nymphose. Une nouvelle génération de papillons sera alors prête à s'envoler dès le début de l'été.



Service phytosanitaire d'observation et d'information SPOI

Eidgenössische Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage

Istituto federale di ricerca per la foresta, la neve e il paesaggio

Swiss Federal Institute for Forest, Snow and Landscape Research



CH-8903 Birmensdorf, Téléphone 01 - 739 21 11

Mai 1992